
Olivier SERVA

Député de la Guadeloupe

Conseiller Municipal de la Ville des Abymes

Conseiller Communautaire de Cap Excellence

Paris, le 05 juillet 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**EXAMEN DU PROJET DE LOI VEILLE ET SÉCURITÉ SANITAIRE EN MATIÈRE DE LUTTE
CONTRE LE COVID : OLIVIER SERVA ET LE GROUPE LIOT PORTERONT DES AMENDEMENTS
TENDANT A LA RÉINTEGRATION IMMÉDIATE DES PERSONNELS SUSPENDUS**

Ce mardi 05 juillet 2022, le Député Olivier SERVA est intervenu en Commission des lois afin de **rappeler la position du Groupe LIOT sur les textes sanitaires**, controversés et à ce jour appliqués au delà du bon sens dans les territoires qualifiés de **déserts médicaux tels que la Guadeloupe**.

Pour aller plus loin, Olivier SERVA et ses collègues porteront **deux amendements ayant vocation à rétablir les soignants dans leurs droits notamment statutaires**, étant rappelé que les statuts des trois fonctions publiques ne prévoient pas de mesures de suspensions continues dans le temps. Par suite, le **temps non travaillé et non rémunéré** de tous les travailleurs privés involontairement de leurs emplois doit être évalué, **chiffré et indemnisé**.

Le Député de la Guadeloupe et le Groupe LIOT se tiennent **mobilisés aux côtés des personnels soignants, administratifs et médico-sociaux**, bien conscients de ce que le traitement qui leur est infligé est anormal et spécial.

Pour le territoire de la Guadeloupe, Olivier SERVA se dit prêt à partir de nouveau au contact des personnels suspendus afin d'être une force de proposition et **parer les conséquences de la désorganisation de l'offre de soin au sein des hôpitaux et structures para-médicales en cas de 7ème vague**.

Contact presse :

- Keyza NUBRET, 0670 93 86 67, sophie.grand-bonheur@clb-an.fr
- Sandrine SERVA, 0690 75 89 28, sandrine.serv@clb-an.fr